



9205 - Acheter des marchandises licites à des magasins qui en offrent aussi d'autres illicites.

question

Est-il permis au musulman d'acheter de la viande halal dans une boucherie qui offre aussi de la viande illicite , si les viandes sont conservées séparément dans la congélateur où chaque espèce fait l'objet d'un paquet spécial?

Est-il permis d'acheter des aliments d'un grand magasin, s'il comporte un rayon consacré aux boissons alcooliques, sachant que le propriétaire n'est pas musulman ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très Haut : **.ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran, 5:2). Il n'est pas permis à un musulman d'aider quelqu'un à commettre un péché , une désobéissance et une violation des proscriptions divines. C'est pourquoi ,quand le musulman a le choix puisqu'il trouve un fournisseur de viande similaires , il doit traiter avec ce fournisseur et éviter celui qui mélange le licite et l'illicite (porc , vins, etc...)

Si le choix du fournisseur préférable n'est pas possible , il est permis au musulman d'acheter de la viande et d'autres denrées licites non mélangées avec d'autres (illicites) compte tenu des propos du Très Haut : **Craignez Allah, donc autant que vous pouvez.** (Coran , 64:16).

C'est Allah qui assiste. Puisse Allah béni et salue notre Prophète Mouhammad , sa famille et ses compagnons.